

CONSEIL NATIONAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Paris, le 9 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) adopte huit nouvelles recommandations à l'attention du Gouvernement

Le CNSR, instance regroupant l'ensemble des parties-prenantes de la sécurité routière avec pour mission de formuler des avis et recommandations au Gouvernement, s'est réuni le 9 juillet 2019 en séance plénière.

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, était présent pour clôturer la séance et rencontrer les 67 membres de cet organe essentiel à la bonne conduite de la politique publique de sécurité routière en France.

Présidé par Yves GOASDOUÉ, maire de Flers, le CNSR a adopté huit recommandations dans l'objectif de lutter encore plus efficacement contre l'insécurité sur les routes.

HUIT RECOMMANDATIONS EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE DE SÉCURITE ROUTIÈRE MODERNE ET EFFICACE

Recommandation n°1

Lutter contre la circulation à contresens sur les routes à chaussées séparées

Très accidentogène, la circulation à contresens sur autoroutes et voies express à chaussées séparées est à l'origine d'environ 25 morts par an. Le CNSR propose des mesures concrètes de prévention pour prévenir au mieux dans les conditions les plus à risque (conduite nocturne et personnes âgées « désorientées ») : **des signalisations spécifiques** (panneaux sur fond jaune, marquage horizontal...), **la généralisation de messages d'alerte et de prévention**, diffusés sur les panneaux à affichage variable ou automatiquement via la fonction TA « Trafic Announcement » qui équipe les véhicules.

Recommandation n°2

Créer un observatoire des modes de déplacement doux

L'usage des « modes de déplacement doux » (piétons, vélos, engins de déplacement personnels...), moins polluants, connaît une augmentation notoire en agglomération et milieux urbains. Ces déplacements concernent des usagers particulièrement vulnérables. Pour mieux les protéger, il importe de quantifier cette progression et d'en mesurer les effets. **La création de cet observatoire doit permettre de mettre en place une méthodologie d'observation afin de centraliser des données et des études pour jauger l'exacte ampleur de ces modes de déplacement et identifier les nouvelles vulnérabilités qui émergent.** À terme cette connaissance permettra de déployer des actions correctives ciblées au niveau de la sécurité.

Recommandation n°3

Impliquer les constructeurs dans l'information et la formation à la bonne utilisation des aides à la conduite

Alors que de plus en plus de véhicules sont équipés de dispositifs d'aide à la conduite (ADAS), comme par exemple le régulateur adaptatif de vitesse, le « Lane Departure Warning » ou le freinage d'urgence automatisé, il semble essentiel d'agir en faveur d'un emploi correct et éclairé de ces derniers par les conducteurs. En effet, pour être gage d'une réelle sécurité ils doivent être utilisés en toute connaissance de leurs potentialités et de leurs limites par le plus grand nombre. Pour y parvenir, cette recommandation propose d'**inciter les constructeurs à s'engager dans le financement et la diffusion de tutoriels qui seraient mis à disposition des conducteurs sur une plateforme officielle dédiée**. Ces tutoriels pédagogiques, aisément accessibles, présenteraient ainsi l'utilisation des ADAS de chaque marque et modèle de véhicule.

Recommandation n°4

Préserver la mobilité et la conduite des seniors

Cette recommandation identifie des voies pour préserver au mieux, dans les meilleures conditions de sécurité, la mobilité des seniors et notamment leur capacité de conduire. En effet une mobilité préservée est un gage de lien social et de bonne santé physique, notamment dans les territoires où les transports publics font défaut.

La recommandation démontre qu'il n'y a pas d'efficacité à mettre en place des visites médicales systématiques et obligatoires à partir d'un certain âge. Elle promeut **le repérage des situations à risque, les auto-évaluations, les bilans de compétences et les remises à niveau des connaissances en fonction de l'avancée en âge et pouvant déboucher sur des alternatives à la conduite individuellement acceptées**.

Recommandation n°5

Sensibiliser au risque routier professionnel les personnels entrant dans l'entreprise

L'arrivée de nouveaux salariés dans l'entreprise constitue un moment privilégié pour sensibiliser et évaluer ceux appelés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions et sur les trajets domicile/travail. Sont ciblés les jeunes en début de carrière, mais aussi ceux qui changent d'employeur. Cette recommandation, en proposant **une méthode et des outils pratiques à définir avec l'appui des branches professionnelles**, vise à prévenir plus efficacement les risques routiers tels qu'ils se présentent dans chaque entreprise en fonction des particularités liées à son activité.

Recommandation n°6

Définir un cadre d'évaluation pour les expérimentations de véhicules à délégation de conduite (dits autonomes) sur les voies ouvertes à la circulation

Les expérimentations de véhicules dits autonomes (à délégation totale ou partielle de conduite), dans les conditions réelles de circulation s'intensifient. Actuellement les bilans issus de ces expérimentations s'avèrent peu développés (se limitant aux incidents ou accidents déclarés). La recommandation propose de réaliser **une évaluation complète en définissant, avec l'appui d'experts, un cadre précis et une méthode d'évaluation qui englobe tout à la fois les volets techniques, mais aussi les aspects comportementaux et la perception par tous les usagers de la route**. Il est préconisé de rendre publique une synthèse annuelle de ces évaluations.

Recommandation n°7

Améliorer la protection des cyclistes

Cette recommandation contient trois objectifs :

- étendre le continuum éducatif cycliste bien au-delà des seuls jeunes, comme c'est actuellement le cas en proposant de **mieux former les adultes et les seniors à une pratique sécurisée du vélo**,

- **sensibiliser davantage les autres usagers de la route** pour un meilleur partage de l'espace avec les cyclistes, compte tenu de leur vulnérabilité,
- **intensifier le développement de pistes cyclables** conçues, aménagées et entretenues selon les standards des pays européens « en pointe » en ce domaine (Pays-Bas, Danemark, Suisse...).

Recommandation n°8

Former aux gestes qui sauvent sur la route

Afin de former, à différentes étapes de la vie, le plus grand nombre de nos concitoyens aux gestes qui sauvent, cette recommandation propose d'instaurer **une formation pratique en lien direct avec la nature des risques et des accidents routiers**. Cette formation reposerait sur un volet théorique (à distance à l'aide de tutoriels adaptés) suivi d'un volet pratique (2 heures de formation en présentiel et dispensé par des organismes agréés pour l'enseignement du secourisme). La validation de cette formation serait un prérequis pour passer l'épreuve pratique du permis.

QUATRE RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LE COMITÉ DES EXPERTS DEVANT LE CNSR

Le Comité des experts, comité scientifique et technique indépendant, composé de 15 membres, est placé auprès du CNSR et du Délégué interministériel à la sécurité routière. Il intervient à la demande de ce dernier ou du président du CNSR pour identifier des pistes d'actions scientifiquement étayées, dresser un état des connaissances au niveau national et international ou émettre des avis scientifiques et techniques sur des stratégies ou des mesures envisagées.

Lors de cette séance du CNSR du 9 juillet 2019, quatre rapports élaborés par le Comité des experts ont été présentés :

- [Les engins de déplacement personnel électriques.](#)
- [L'accidentologie des piétons : enjeux et recommandations.](#)
- [Les enjeux de sécurité routière de l'automatisation de la conduite et les besoins en données pour mesurer son impact.](#)
- [Dérogation à la vitesse maximale autorisée de 80 km/h sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central : éléments d'aide à la décision.](#)

A retrouver sur le site du Conseil national de la sécurité routière :

<https://conseilnational-securiteroutiere.fr/>

Contacts presse :

Thierry MONCHÂTRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Alexandra THERIZOL : 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90